

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 06 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, vendredi 06 janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 23 décembre 2022, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYs.

Étaient présents : M. MONNIER David, M. LE DORLOT Patrick, M. MICHEL Edouard, M. BOURNISIEEN Joël, Mme NANTEUIL Nadine.

Était absente excusée : Mme MULLER Sophie (pouvoir Mme Nanteuil Nadine), Mme CLAY Monique (pouvoir M. LE DORLOT Patrick)

Était absente : Mme FOSSEPREZ Emilie, M. LEKEUX Clément, M. BETOULLE Jérôme

Secrétaire de séance : M. LE DORLOT Patrick

Présents : 5 Votants : 7 Absents : 3

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu de séance du 02 décembre 2022. Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1) Délibération d'autorisation au Maire d'engager 25% des dépenses d'investissement des BP 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette dernière a la possibilité d'autoriser le Maire à engager 25% des dépenses d'investissement ouverts aux budgets de l'exercice 2022 dans l'attente du vote des budgets 2023.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui pourraient intervenir d'ici le vote des budgets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui pourraient intervenir d'ici le vote des budgets 2023.

Délibération N°2023/01

2) Délibération sur le tarif de vente de l'eau potable

Monsieur le Maire informe qu'actuellement le prix de vente de l'eau potable est de 1.40 € HT le m3.

M. le Maire constate que les effets de la crise économique actuelle provoquent une forte augmentation du coût de l'énergie, des produits d'entretien du château d'eau (neutralite) et des coûts d'intervention des prestataires sur les incidents de canalisations. Aussi, préconise-t-il une augmentation du tarif de vente aux administrés, ainsi que la commune de Saint Denis les Puits. La proposition d'une augmentation de 0.10 centimes d'euros du m3 à partir de la facturation 2023 est proposée au Conseil Municipal.

M. le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur le bienfondé de cette augmentation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal se déclare favorable à une augmentation, du prix de vente de l'eau potable, de 0.10 centimes d'euros du m3 à partir de la prochaine facturation de 2023.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération N°2023/02

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Fait et délibéré les jour, mois et an précités, et les membres présents ont signé au registre

Le Maire, Davis MONNIER

Le secrétaire de séance, Patrick LE DORLOT

Les membres du Conseil Municipal